

CONFERENCE DE PRESSE DU GOUVERNEMENT SUR LA PHASE 2 DU PLAN DE DECONFINEMENT

Jeudi 28 mai 2020

PROPOS LIMINAIRES D'EDOUARD PHILIPPE :

- Après la phase 1 du déconfinement (entre le 11 mai et le 1er juin) débute maintenant une phase 2 du 2 juin au 21 juin
- En résumé, les résultats sont bons mais la prudence doit demeurer :
 - tous les indicateurs (qui permettaient de distinguer les régions vertes des régions rouges) évoluent dans le bon sens sauf dans le Val d'Oise, en Guyane et à Mayotte
 - mais le virus continue de circuler à des degrés divers sur l'ensemble du territoire
 - l'hôpital reste sous tension et le virus reste virulent dans les milieux fermés et touche particulièrement les personnes précaires ou vulnérables
- À partir du 2 juin, la liberté va devenir la règle et l'interdiction, l'exception
- Le déconfinement va être accéléré partout en France sauf en Ile de France, à Mayotte et en Guyane où il sera plus prudent ; ces zones sont classées à partir de ce jour en orange
- Si la situation sanitaire s'améliore, l'urgence économique et sociale est là avec l'apparition d'un front nouveau : une récession historique (+800 000 chômeurs selon les chiffres de Pôle emploi de ce jour) ;
- **Une 3e phase du déconfinement interviendra à partir du 22 juin.**

SANTÉ :

- 4 nouveaux indicateurs vont être suivis avec attention pour surveiller l'évolution de l'épidémie :

Le taux d'incidence : le nombre de personnes affectées par semaine pour 100 000 habitants avec un double seuil :

- ▶ Un seuil de vigilance au-delà de 10 personnes contaminées ;
- ▶ Un seuil d'alerte au-delà de 50 personnes contaminées ;

Dans certains départements où se trouvent des clusters ou en Ile de France, le taux d'incidence est supérieur à 10.

Le taux de positivité des tests PCR : ce sont le nombre de personnes qui sont testées positives suite au test virologique ; il est de 1,9% aujourd'hui ; il permet de détecter précocement les signes de reprise de l'épidémie dans les territoires ;

Le R effectif qui mesure la probabilité de contaminer une autre personne :



- ▶ quand il est supérieur à 1, l'épidémie progresse ;
- ▶ quand il est inférieur à 1, l'épidémie régresse (c'est le cas aujourd'hui) ;

Le taux d'occupation des lits de réanimation : il mesure la saturation hospitalière à l'échelle régionale, avec des seuils revisités à l'heure du déconfinement :

- ▶ le seuil de vigilance est relevé à 40% ;
- ▶ le seuil d'alerte est relevé à 60%.

APPLICATION « STOP-COVID »

- Cette 2e phase de déconfinement va entraîner plus de cas contacts, aussi le Gouvernement met à disposition à partir du 2 juin une application mobile, en tant qu'outil complémentaire de lutte contre l'épidémie, et dont les contours ont été validés par le Parlement et la CNIL ;
- Cette application présente des garanties de protection des données de ses utilisateurs :
 - pas de géolocalisation ;
 - une utilisation volontaire, anonyme et provisoire ;
 - pas d'accès au Gouvernement aux données d'identification.
- L'application enverra une notification en cas d'exposition pendant plus de 15 minutes à moins d'1 mètre d'une personne qui aura ou sera testée positive : cette notification invitera l'utilisateur à passer un test virologique.

L'ÉCOLE :

- Pour les écoles maternelles
 - Le Gouvernement vise un taux d'ouverture de 100% dès la semaine prochaine (plus de 80% des écoles sont aujourd'hui ouvertes avec des légères différences selon la zone).
- Pour les écoles primaires
 - La phase 2 vise l'ouverture de toutes les écoles (à ce jour 22% sont ouvertes en zones vertes et 14% en zones rouges) ;
 - Avec une limite de 15 élèves par classe maximum.
- Pour les collèges
 - En une semaine, 95,5% des collèges ont rouverts ;
 - Objectif d'ouverture de l'ensemble des classes en zone verte et des classes de 6e et 5e en zone orange ;



- Le mois de juin sera caractérisé par le suivi du programme « sport-santé, culture, civisme » : les conventions sont en cours de signature avec les établissements ».
- Pour les lycées
 - Réouverture de l'ensemble des lycées à partir du 2 juin.
 - Prudence en zone orange : les lycées professionnels accueillent en priorité les élèves qui ont besoin de certifications professionnelles. Pour les lycées généraux et technologiques, les élèves sont accueillis sur convocation de l'équipe éducative pour des entretiens individuels du travail en tout petits groupes.

LES CAFES /RESTAURANTS :

- Réouverture dans tous les départements à partir du 2 juin :
 - Table de 10 personnes maximum
 - Port du masque obligatoire pour le personnel et les clients lorsqu'ils se déplacent
 - 1 mètre de distance entre chaque table
 - Interdiction de la consommation debout
- Restrictions temporaires **pour les zones orange : seules les terrasses pourront être ouvertes « au moins pendant les trois prochaines semaines ».**

LES HEBERGEMENTS TOURISTIQUES

- Réouverture des villages vacances et des campings à partir du 2 juin dans tous les départements, « à l'exception de ceux qui font l'objet d'une vigilance particulière » ;
- En zone orange, les hébergements touristiques, notamment les auberges collectives, ne pourront rouvrir que dans la troisième phase de confinement, c'est à dire après le 22 juin ;
- Réouverture des colonies de vacances dans tous les départements à compter du 22 juin.

LES DEPLACEMENTS :

- Evaluation le 15 juin en concertation avec les autres Etats européens pour les déplacements en dehors de l'Europe ;
- La France sera favorable à la réouverture le 15 juin des frontières au sein de l'Union européenne « si les conditions sanitaires le permettent » ;
- Réciprocité lorsque les Etats mettent en place des mesures de quatorzaine ;
- A compter du 2 juin, il est mis fin à l'interdiction de déplacement à plus de 100km, mais « moins on circule, moins le virus se propage, si vous pouvez différer un déplacement c'est probablement plus raisonnable » a déclaré le Premier ministre.



LA CULTURE & LE SPORT

- Réouverture sur l'ensemble du territoire des plages, plans d'eau, lacs, musées et monuments à partir du 2 juin ;
- Dans les zones vertes uniquement : ouverture des salles de spectacles, théâtres, piscines, gymnases, activités sportives, parcs de loisirs avec une jauge maximale de 5000 personnes ;
- Salles de cinéma à compter du 22 juin sur l'ensemble du territoire ;
- « Notre plus grand adversaire ce sont les grands rassemblements » : 5000 personnes maximum à l'extérieur et des règles d'usages adaptées devront être proposées dans les espaces couverts ;
- Parcs et jardins ouverts sur tout le territoire, à la demande des maires ; possibilité d'imposer le masque ;
- Les rassemblements dans l'espace public resteront limités à 10 personnes ;
- Discothèques fermées au public jusqu'au 21 juin au moins, de même les sports collectifs et sports de contact restent interdits.
- Hippodromes et stades restent fermés jusqu'au 21 juin.

